



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 FEVRIER 2025

Le 28 février 2025, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 20 février 2025.

■ PRESENTS : 8

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Jacques LE PAGE

Pour Douarnenez Communauté : Henri SAVINA

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

■ EXCUSES : 4

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Collège des producteurs d'eau potable : 0

■ ABSENT : 2

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ POUVOIR : 0

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre LE BRAS

■ ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE et CT de la baie de Douarnenez

DB N°02-2025 : BREIZH BOCAGE 3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION 2025 ET LES TRAVAUX BOCAGERS 2024/2025

RAPPORTEUR : GAËLLE VIGOUROUX

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

CONSIDERANT les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts, dont la maîtrise d'ouvrage de l'animation et des travaux concourant à la lutte contre les pollutions diffuses décidés par le comité syndical, sur le territoire du SAGE

CONSIDERANT la délibération DB28-2023 « Breizh bocage 3 : validation de la stratégie bocagère actualisée » visée par le comité syndical du 17 novembre 2023

CONSIDERANT la validation de la stratégie bocagère de l'EPAB dans le cadre du nouveau programme Breizh bocage 3, actée par courrier de la Région Bretagne en date du 23 décembre 2023

CONSIDERANT les éléments suivants :

▣ SUR L'ANIMATION

L'animation 2025 du programme Breizh bocage comprend les postes des deux techniciens bocage, pour un volume représentant 1,6 ETP, avec une répartition de :

- 1,3 ETP dédiés au volet travaux bocagers
- 0,3 ETP dédié aux volets protection, gestion et valorisation du bocage

Le financement de ces 1.6 ETP sont calculés selon les nouvelles modalités de Breizh bocage 3, qui sont :

- Taux de subvention à 65 % pour l'animation dédiée au volet travaux bocagers
- Taux de subvention à 50 % pour l'animation dédiée aux volets protection, gestion et valorisation du bocage
- La dépense éligible des coûts d'animation prise en compte passe à un barème forfaitaire, fixé à 34,12 €/heure.

Au regard de ces nouvelles modalités, le coût prévisionnel de l'animation 2025 est estimé à 87 756,64 €, avec un plan de financement associé comme suit :

	Animation des travaux	Animation des autres volets
Nbre ETP	1.3	0.3
Nbre heures correspondantes	2060 h	512 h
Taux financement	65 %	50 %
Taux horaire	34,12 €	34,12 €
Montant dépense éligible en euros	70 287,20 €	17 469,44 €
Montant de la subvention en euros	45 686,68 €	8 734,72 €
Montant du reste à charge EPAB en euros	24 600,52 €	8 734,72 €

Ce qui donne le bilan global sur l'animation 2025 :

Origine des financements	Montant en €	Taux de subvention
Financeurs publics	54 421,40 €	62 %
Autofinancement EPAB	33 335,24 €	38 %
Montant total des dépenses éligibles en €	87 756,64 €	100 %

▣ SUR LES TRAVAUX

Pour la campagne de travaux 2024/2025, il est proposé d'engager un nouveau programme de travaux de restauration du bocage, comprenant un volet travaux de création 2024/2025 et un volet entretien bocager 2025. Le programme est proposé sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, ciblé au sein du périmètre algues vertes.

Ces travaux s'ajoutent à des réalisations de talus hors programme Breizh Bocage, prévus dans le cadre de contrats PSE, pour un linéaire de 2.3 kms.

Le prévisionnel des différents travaux bocagers du programme Breizh Bocage est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Travaux de création 2024/2025	Linéaire (en m)
Linéaire total	10 500 m

Travaux d'entretien	Nombre de passage d'entretien à prévoir	Linéaire à entretenir
Plantation 2022/2023	1	5 600 m
Plantation 2023/2024	1	5 000 m
Plantation 2024/2025	1	5 500 m

Les nouvelles modalités de financement des travaux de création et d'entretien du programme Breizh bocage 3 mettent en œuvre l'application d'un barème simplifié pour financer les travaux présentés dans le tableau suivant :

Coût HT haie simple			Coefficient de calcul	
Talus	Création de talus à la pelle mécanique	4,69 €	Nombre de mètres linéaires	
	Ensemencement des flancs de talus	0,82 €	Nombre de mètres linéaires	
Billons	Création de billon	2,80 €	Nombre de mètres linéaires	
Plants	Achat des plants	1,48 €	Nombre de plants	
Sol	Préparation du sol	2,29 €	Nombre de mètres linéaires	
	Mise en place des plants	1,85 €	Nombre de plants	
Protections	Achat de protection grands gibiers (piquets, filets,...)	2,80 €	Nombre de protections	
	Achat de protection petits gibiers (piquets, filets,...)	0,89 €		
	Pose des protections grands gibiers	2,03 €		
	Pose des protections petits gibiers	1,33 €		
Paillage	En continu	Paillage avec des copeaux de bois	4,57 €	Nombre de mètres linéaires
		Paillage avec de la paille	1,93 €	
		Paillage avec du paillage géotextile	1,75 €	
	Au plant	Paillage avec des copeaux de bois	2,28 €	Nombre de plants
		Paillage avec de la paille	0,96 €	
		Paillage avec du paillage géotextile	0,87 €	
Suivi	Prix d'un dégagement annuel	1,13 €	Nombre de mètres linéaires	
	Prix d'une taille de formation	0,91 €	Nombre de plants	

Le coût prévisionnel de l'opération de création 2024/2025 et d'entretien 2025 est estimé à **92 574,88 € HT**, soit **110 504,43 € TTC**. Le plan de financement, selon les nouvelles modalités avec l'utilisation des coûts simplifiés pour les travaux bocagers est le suivant :

Nom des financeurs associés	Montant en € TTC	%
Financeurs publics	53 249,82 €	48,2 %
Autofinancement EPAB	57 254,61 €	51,8 %
Montant total des dépenses	110 504,43 € TTC	100 %

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subventions annuel à la Région Bretagne, qui est le guichet unique du programme Breizh Bocage.

Il est proposé au comité syndical :

- De valider la réalisation d'un volet animation du programme Breizh bocage 3, sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez en 2025
- De valider la réalisation d'un volet travaux et entretien 2024/2025 du programme Breizh bocage 3, sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez
- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2025 et les travaux de création et entretien 2024/2025 du programme Breizh bocage 3
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires du programme, via le guichet unique géré par la Région Bretagne

- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire, pour mener à bien l'instruction et l'exécution de ces volets « animation et travaux » du programme Breizh bocage 3**

Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 0
- Votants : 8

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 28 FEVRIER 2025

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ

